

TUNISIE

Dix ans après, les prisonniers de Bab Saadoun et Bouchoucha n'ont toujours pas obtenu justice et des civils sont encore jugés par des tribunaux militaires

Index AI : MDE 30/015/02

Embargo : 28 août 2002 à 00h01TU

Alors que des centaines de prisonniers tunisiens entament le troisième jour d'une grève collective de la faim de quatre jours pour marquer le dixième anniversaire des procès militaires de Bab Saadoun et Bouchoucha, Amnesty International appelle de nouveau les autorités tunisiennes à mettre fin à la pratique qui consiste à faire juger des civils par des tribunaux militaires ne respectant pas les principes d'équité les plus élémentaires.

Les 28 et 30 août 1992, 265 membres présumés du mouvement islamiste interdit *Ennahda* (Renaissance) ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement à l'issue de procès bafouant les normes internationales les plus élémentaires. Ces procès étaient liés à des allégations de « complot » dont se seraient rendus coupables des membres d'*Ennahda* en vue de renverser le gouvernement tunisien. Or, alors qu'un grand nombre des accusés avaient été arrêtés au cours de l'automne 1990, les allégations de « complot » n'avaient été annoncées par le ministre tunisien de l'Intérieur qu'en mai 1991.

Les charges sur lesquelles se fondaient ces procès étaient vagues et imprécises, et rares étaient les personnes inculpées d'actes spécifiques. Les réquisitions du procureur reposaient presque exclusivement sur des déclarations non confirmées obtenues sous la contrainte par la police. La plupart des accusés n'avaient pas été autorisés à consulter un avocat pendant la période de détention précédant le procès.

Dix ans plus tard, 103 des personnes condamnées pour des raisons politiques en 1992 sont toujours détenues, la plupart purgeant des peines allant de vingt d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité. La majorité de ces personnes sont des prisonniers d'opinion incarcérés uniquement pour avoir agi de manière pacifique en fonction de leurs convictions.

« Dix ans après les procès de Bab Saadoun et de Bouchoucha, les autorités tunisiennes utilisent de nouveau l'argument

de la menace "terroriste" pour justifier des violations flagrantes des droits fondamentaux des opposants politiques, présumés ou réels », a déclaré Amnesty International.

Depuis l'an 2000, des dizaines de civils sont de nouveau condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement par des tribunaux militaires, à l'issue de procès manifestement iniques. Aujourd'hui encore, soit dix après les procès de Bab Saadoun et de Bouchoucha, très peu d'éléments sont fournis pour justifier les lourdes peines d'emprisonnement sanctionnant de vagues accusations d'activités « terroristes ».

Un millier des prisonniers politiques purgeant de longues peines d'emprisonnement, dont la plupart sont des prisonniers d'opinion, sont détenus dans des conditions déplorables dans les prisons tunisiennes. Nombre d'entre eux ont de graves problèmes de santé résultant dans certains cas de tortures subies par le passé. Ces problèmes sont souvent aggravés par l'absence des soins médicaux les plus élémentaires et les mauvais traitements infligés par le personnel pénitentiaire. Parmi les prisonniers morts en détention depuis le début des années 90 figurent Ezzeddine Ben Aicha, qui était âgé de trente-trois ans, et Sohnoun Jouhri, âgé de quarante-trois ans. Jugés à Bab Saadoun en 1992, le premier est mort en 1994 et le deuxième en 1995. À ce jour, aucune enquête n'a été menée sur ces deux décès.

Sadok Chourou, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Tunis et président du mouvement *Ennahda* au moment de son arrestation en décembre 1990, a été condamné à la réclusion à perpétuité par le tribunal militaire de Bouchoucha le 28 août 1992. Il serait maintenu à l'isolement depuis son arrestation et serait en mauvaise santé.

Les autorités tunisiennes soumettent systématiquement les anciens prisonniers et leur famille à des mesures telles que la privation arbitraire de passeport, l'exclusion de la couverture sociale, l'arrestation arbitraire ou des restrictions à la possibilité de gagner un revenu. Ces mesures sont pour la plupart contraires à la législation tunisienne et aux normes internationales relatives aux droits humains.

Le journaliste Abdallah Zouari, qui avait été condamné par le tribunal militaire de Bab Saadoun à onze ans de réclusion en 1992, a

été libéré le 6 juin 2002 après avoir purgé sa peine. Placé arbitrairement sous contrôle administratif, il a été de nouveau arrêté le 19 août 2002 et placé en détention après avoir interjeté appel d'une décision du ministère de l'Intérieur le sommant de quitter son domicile à Tunis pour s'installer à Khariba Hassi Jerbi, un petit village dans le sud du pays. Le 23 août, Abdallah Zouari a été condamné à l'issue d'un procès inique à huit mois d'emprisonnement pour ne pas s'être prêté à un contrôle administratif. Il suit une grève de la faim depuis le 19 août pour protester contre son arrestation.

Complément d'information

Pendant l'été de l'année 1992, Amnesty International a assisté aux procès militaires de Bab Saadoun et Bouchoucha. Elle a fait état des violations flagrantes des principes les plus élémentaires d'équité prévus par les normes internationales et garantis par la législation tunisienne qu'elles avaient observées.

Amnesty International avait constaté que la plupart des accusés avaient été détenus illégalement au-delà de la période maximum autorisée par la législation tunisienne. Elle avait fait observer également que les dates d'arrestation avaient été falsifiées pour dissimuler le fait que des accusés avaient été détenus pendant de longues périodes au secret. De nombreux accusés ont déclaré lors des procès qu'on les avait torturés ou maltraités pour les contraindre à signer de faux aveux qui, par la suite, avaient été utilisés contre eux comme éléments à charge. La plupart des accusés n'avaient pas été autorisés à consulter un avocat pendant la période de détention ayant précédé leur procès. Lors des procès de Bab Saadoun et de Bouchoucha, près de la moitié des 51 accusés jugés par contumace avaient été condamnés à la réclusion à perpétuité. Au moins quatre détenus étaient morts avant le procès et les circonstances de ces décès n'ont toujours pas fait l'objet d'une enquête.

Faisal Barakat avait été arrêté le 8 octobre 1991 au matin et il est mort dans la journée, sans doute en raison des tortures qui lui auraient été infligées. Son nom figurait sur la liste des accusés au procès de Bab Saadoun mais il n'a jamais été jugé, les charges retenues contre lui ayant été officiellement annulées « *pour cause de décès* ». Plus de dix ans après, les circonstances de sa mort n'ont toujours pas fait l'objet d'une enquête ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>